Envoyé en préfecture le 03/04/2023

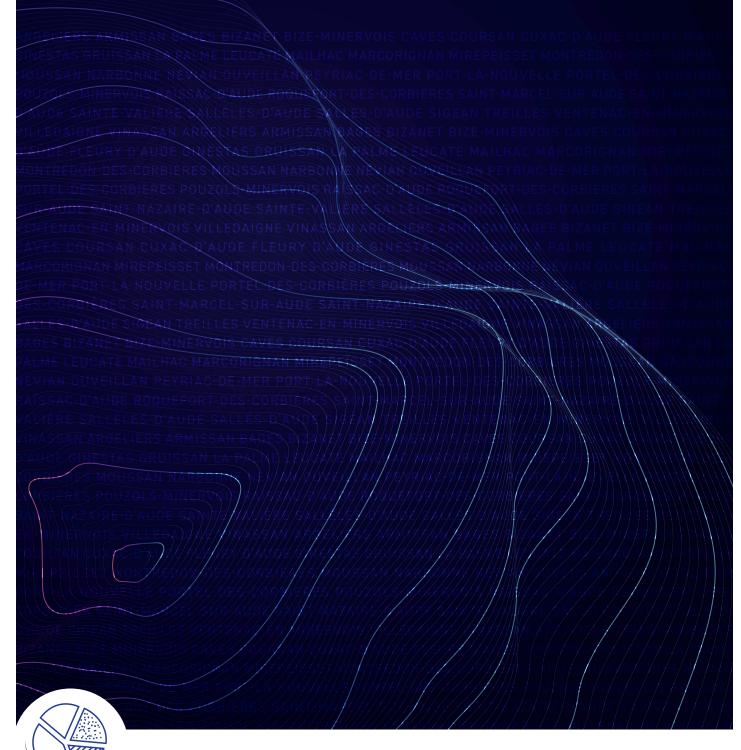
Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID: 011-241100593-20230323-C2023_64-BF

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Note de présentation synthétique





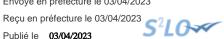
Grand Narbonne, au service des communes



Sommaire

1. Présentation globale			
Budget primitif 2023 Répartition des dépenses tous budgets consolidés par fonction Les documents budgétaires	6		
2. Le budget principal			
1/ La section de fonctionnement	11		
Les dépenses	11		
Les recettes1	4		
2/ La section d'investissement1	6		
Les dépenses1			
Les recettes			
3/ L'autofinancement1			
3. Les budgets annexes			
1/ Cycle de l'eau & assainissement2			
2/ Environnement2			
3/ Transport 2			
4/ Zones d'Activités2			
5/ Régie Espace de liberté2			
6/ Régie Pompes funèbres2	25		

4. La dette de collectivité
Répartition de l'encours27
Analyse du risque27
Réaménagement de la dette28
Capacité de désendettement28
Nouveaux emprunts 202328
5. Le niveau
des taux d'imposition
Taxe d'habitation30
Taxe foncière bâti30
Taxe foncière non bâti30
CFE30
6. Les principaux ratios
du budget principal
Comparatif avec la moyenne nationale des
collectivités de même strate32
7. L'état des effectifs et
des charges de personnel
Structure des effectifs34
Dépenses de personnel (012)35

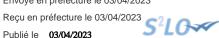






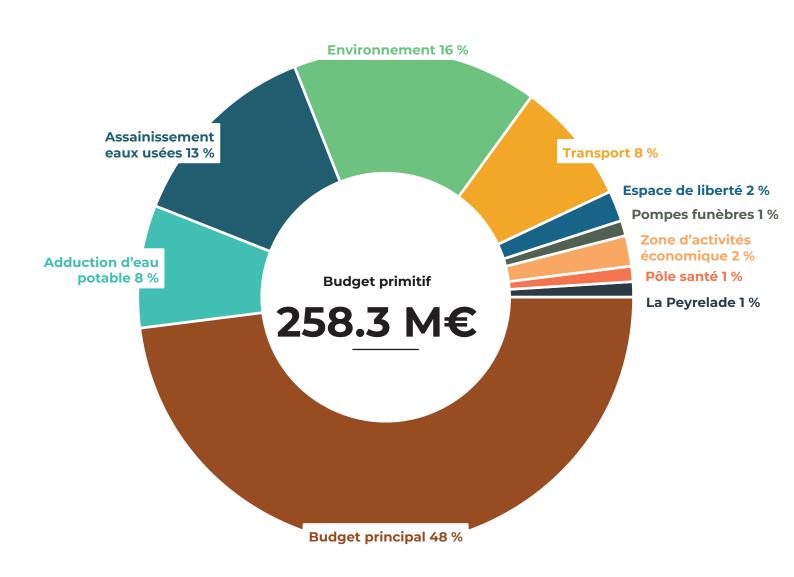
1. Présentation globale

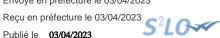
BUDGET PRIMITIF 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR 2022	TOTAUX
Budget principal	92 847 721,00 €	26 718 048,66 €	3 264 570,34 €	122 830 340,00 €
Budget annexe adduction d'eau potable	10 047 599,00 €	9 865 895,57 €	1 244 300,43 €	21 157 795,00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	12 684 463,00 €	17 854 176,38 €	1 726 103,62 €	32 264 743,00 €
Budget annexe SPANC	250 484,00 €	1 030,00 €	- €	251 514,00 €
Budget annexe environnement	38 410 550,00 €	2 990 271,22 €	834 922,78 €	42 235 744,00 €
Budget annexe transport	19 226 281,00 €	527 790,56 €	13 760,44 €	19 767 832,00 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	5 194 391,00 €	88 904,17 €	21 884,83 €	5 305 180,00 €
Budget annexe de la régie pompes funèbres	2 629 888,00 €	184 360,07 €	51 689,93 €	2 865 938,00 €
Budget annexe des zones d'activités économiques	2 161 619,00 €	2 499 336,07 €	947 167,93 €	5 608 123,00 €
Budget annexe ZA pôle santé	582 969,00 €	2 592 785,00 €	- €	3 175 754,00 €
Budget annexe ZA La Peyrelade (Armissan)	1 444 806,00 €	1 373 848,00 €	- €	2 818 654,00 €
TOTAL DES BUDGETS	185 480 771,00 €	64 696 445,70 €	8 104 400,30 €	258 281 617,00 €



Budget primitif 2023

Le budget consolidé du Grand Narbonne pour l'exercice 2023 est de 258.3 M€ tous budgets confondus, soit 185.5 M€ en section de fonctionnement, 64.7 M€ en section d'investissement et 8.1 M€ de restes à réaliser en dépenses.

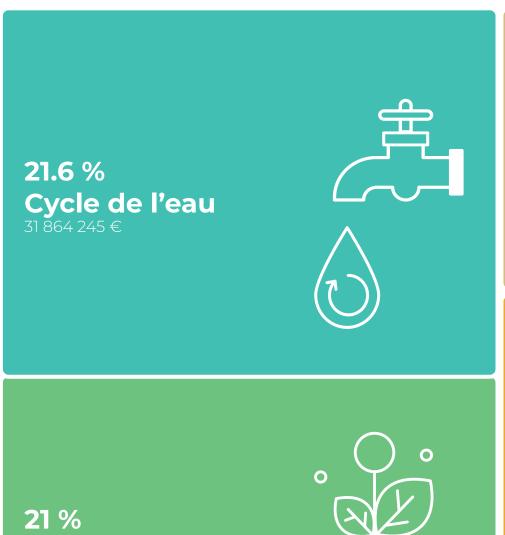




1. Présentation globale

Répartition des dépenses tous budgets consolidés par fonction

Hors opérations d'ordre, affectations, charges imprévues et exceptionnelles ; hors reversements aux communes et hors emprunts.



Environnement



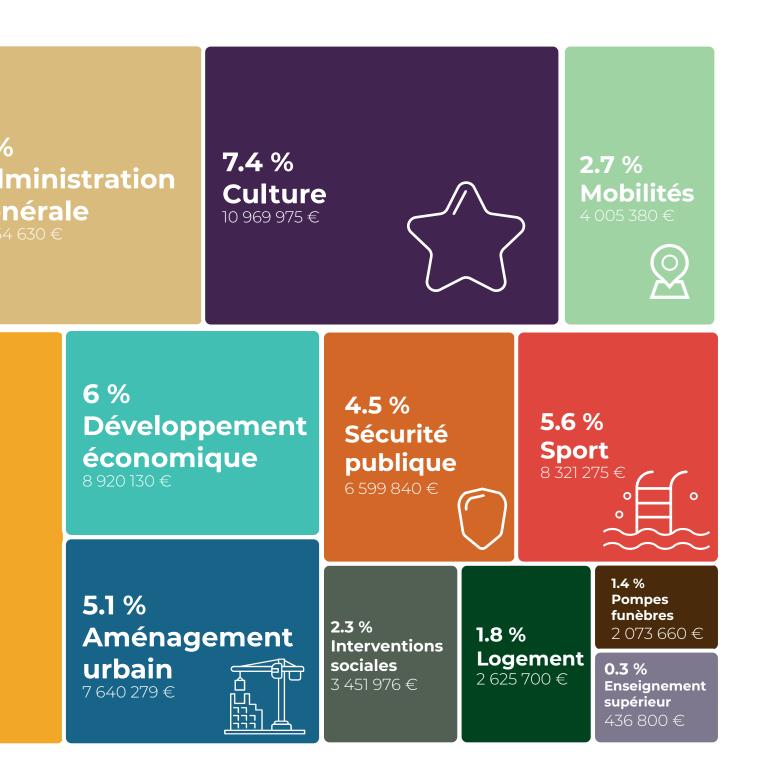
11.3 % **Transports**



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023 52LO

Publié le 03/04/2023



Les documents budgétaires

Les éléments de synthèse

INFORMATIONS **GÉNÉRALES**

Statistiques, fiscales et ratios financiers pour le budget principal

TABLEAUX D'ENSEMBLE

Équilibre financier par nature, en fonctionnement et en investissement

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Les éléments du vote

SECTION FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et recettes

Dépenses et recettes par nature

SECTION **INVESTISSEMENT**

Vue d'ensemble des dépenses et recettes

Dépenses et recettes par nature

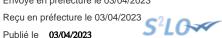
Liste des autorisations de programme

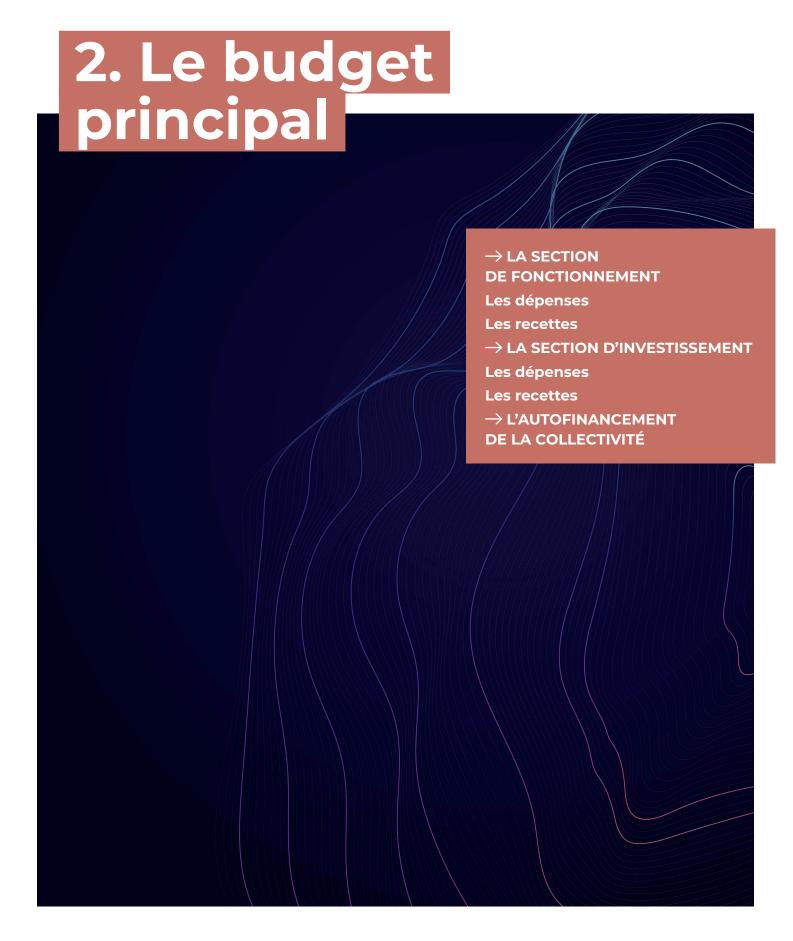
ANNEXES

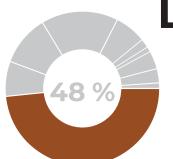
Éléments du bilan (présentation croisée par fonction pour les budgets en M14, état de la dette, provisions...)

Engagements hors bilan (état des emprunts garantis...)

Autres éléments d'information (état du personnel...)

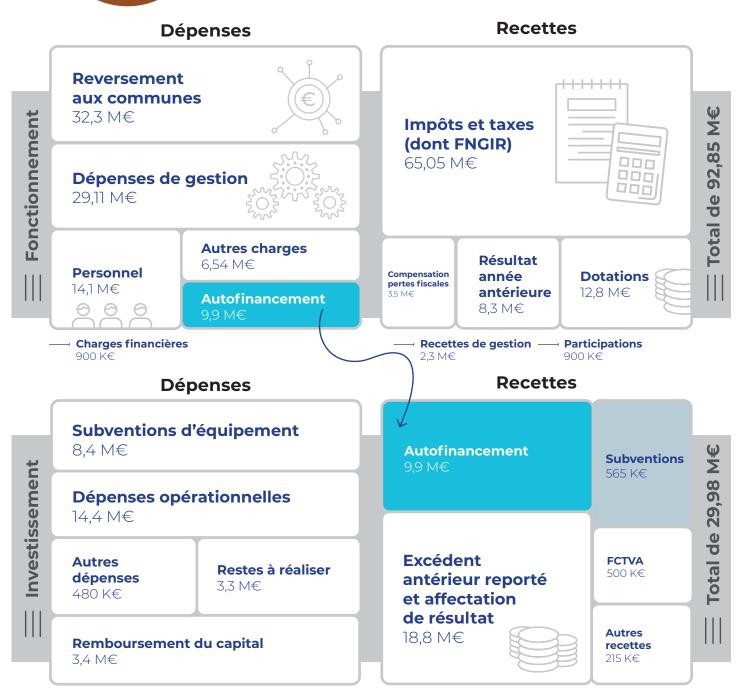






Le budget principal

Le budget principal est de 122.83 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 92.85 M€ en section de fonctionnement et 29.98 M€ en investissement (26.72 M€ pour l'exercice et 3.26 M€ de restes à réaliser en dépenses 2022).





1. Section fonctionnement

→ Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2023 s'établissent à 82.96 M€



Hors charges exceptionnelles et hors dépenses imprévues, elles sont en augmentation de 2.98 % par rapport au budget voté en 2022 (budget primitif + décisions modificatives).

Les charges à caractère général 7+3.47 %

Les charges à caractère général, d'un montant de 9.17 M€, correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en hausse de 3.47 % (+ 307 K€). L'augmentation s'explique principalement par l'inflation et la crise énergétique.

ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS : 7 + 38.84 %

L'augmentation de 406 K€ par rapport aux crédits votés en 2022 s'explique par l'augmentation des fluides liée à la crise énergétique (430 K€). Cette dépense retraitée, ce poste présente une diminution de - 4.51 %.

Les autres charges sont maîtrisées malgré une inflation présente sur de nombreux postes de dépenses grâce à un effort de rationalisation des services.

AUTRES ACHATS EXTERNES: ≥ -1.44 %

La diminution de -1.44 % (- 111 K€) sur les achats extérieurs s'explique par l'effort des services de rationaliser les dépenses.

Les charges de personnel 7+6.42 %

Les charges de personnel (chapitre 012) pour 14.10 M€ progressent de 6.42 % par rapport au budget 2022 en intégrant le Glissement Vieillesse Technicité, l'effet report des recrutements et l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et des autres mesures salariales.

Ce poste de dépenses fait l'objet d'une partie spécifique de la présente note.



2. Le budget principal

1. Section fonctionnement

Près de 32.3 M€ de reversements prévus en 2023

Reversements aux communes

Ces reversements pour près de 32.3 M€ sont stables (+ 0.47 %) et sont les reversements que le Grand Narbonne fait à partir de son produit fiscal, à l'État au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 11.35 M€, aux communes membres de l'EPCI avec plus de 18.2 M€ par les attributions de compensation, 770 K€ pour reversement de fiscalité liée aux énergies renouvelables et 1.98 M€ de taxe de séjour reversés à l'Office de Tourisme Côte du Midi et au Conseil Départemental (au titre de la taxe de séjour additionnelle).

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 19.95 M€, augmentent de 3.60 % par rapport aux crédits votés en 2022 (BP + DM).

La hausse de ce chapitre (65) est due à l'augmentation des participations du budget principal aux budgets annexes Transports (2.9 M€) et à la régie de l'Espace liberté (2 M€) pour faire face à l'inflation et à leur évolution structurelle, mais également à l'augmentation de la participation au SDIS (6.2 M€, soit 4 % pour 2023).

Les autres charges

Les charges financières prévisionnelles s'établissent à 900 K€, en hausse par rapport au budget voté en 2022 pour prendre en compte la hausse des taux sur les emprunts à taux variables.

Les charges exceptionnelles prévoient les crédits nécessaires pour les annulations de titres de recettes, pour environ 150 K€. Elles permettent également d'identifier les crédits (6.4 M€) issus de l'excédent antérieur reporté, non affectés en investissement afin d'anticiper sur le besoin de financement des budgets annexes notamment.



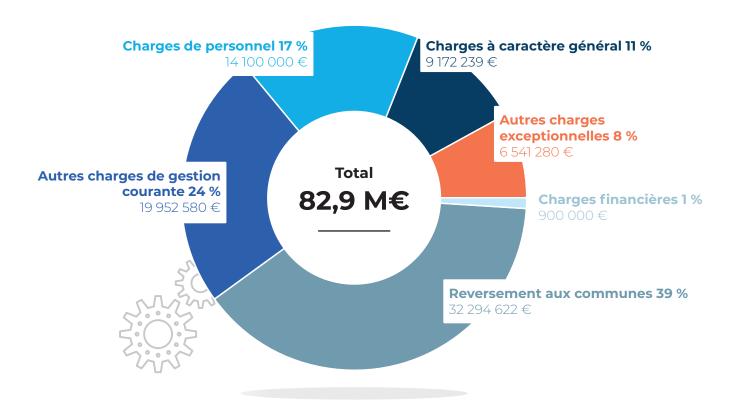
Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID: 011-241100593-20230323-C2023_64-BF

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par poste



2. Le budget principal

1. Section fonctionnement

→ Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 84.5 M€

(hors excédent antérieur reporté) augmentent de +5.82 % (+4.65 M€) par rapport aux crédits votés en 2022 (budget primitif + décisions modificatives).

Cette augmentation est notamment due à l'impact de l'inflation sur la part de TVA transférée aux EPCI en compensation de la taxe d'habitation. Elle affiche une revalorisation estimée à 9 % en 2022 et 5 % en 2023. La revalorisation forfaitaire des bases locatives impactera très peu les recettes du Grand Narbonne, les valeurs locatives des locaux professionnels ayant été

Il est également important de noter que la loi de finances 2023 prévoit une suppression de la CVAE. Cette recette fiscale sera compensée par une part de TVA nationale, produit de plus en plus important dans le budget du Grand Narbonne.

Les produits des services

Les produits des services, d'un montant de 871 K€, doivent être retraités. En effet,

l'augmentation affichée prend en compte une opération de refacturation des services soumis à TVA sur le budget principal. Cette recette retraitée, les produits des services augmentent de 107 K€ car les tarifs des autorisations du droit des sols ont été modifiés à la hausse en 2023. On retrouve également dans cette catégorie les recettes issues de la tarification de certains services comme le Patio des Arts, la piscine de Fleury.

Les impôts et taxes

Le produit fiscal, d'un montant de 65 M€ augmente de 9.34 % par rapport aux crédits votés en 2022. Cette augmentation s'explique par la progression très dynamique de TVA (compensation de la part TH). Ce dynamisme n'était pas prévu dans les crédits votés en 2022 (+9 %) et se cumule avec le dynamisme de 2023 prévu à 5 %.

Le produit fiscal comprend :

- > La fiscalité ménage et économique estimée à 58.79 M€ avant reversement du FNGIR,
- > Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) estimé à 1.8 M€,
- > Le produit voté de la taxe GEMAPI (2.2 M€) en hausse suite à l'augmentation des cotisations appelées par les EPAGE,
- > La Taxe de Séjour Intercommunale (1.98 M€) en hausse,
- > Les attributions de compensations négatives représentent 255 K€.

Les dotations et participations

Les « Dotations et Participations », d'un montant total de 17.2 M€, diminuent de - 5.82 % par rapport aux crédits votés en 2022.

Cette baisse est la conséquence de la sortie de garantie du Grand Narbonne pour la dotation d'intercommunalité en 2022. En effet, en combinant un coefficient d'intégration fiscale supérieur à 0.35 et en enregistrant un potentiel fiscal par habitant supérieur 0.60 % de la

Publié le 03/04/2023

ID: 011-241100593-20230323-C2023_64-BF



moyenne, le Grand Narbonne perçoit désormais une dotation représentant 95 % de la dotation de 2021.

Les subventions de fonctionnement prévues au budget 2023 représentent 855 K€ et correspondent à des subventions pour le Fablab d'INESS, le Contrat de Ville, l'ingénierie en matière d'aménagement du territoire et d'insertion ou la médiathèque.

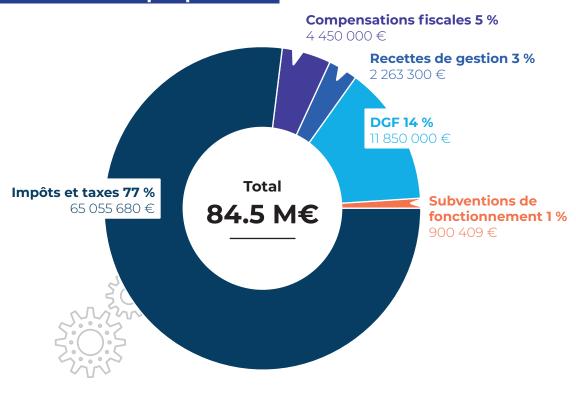
Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante seront stables pour 2023 (+0.93 %). Ce poste correspond principalement aux loyers d'INESS et d'INNOVEUM.

Les autres produits

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est évalué à 960 K€ pour le budget 2023 et correspond à la refacturation des frais de personnel au Grand Narbonne Tourisme, au COS et aux budgets annexes.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par poste



2. Section investissement

→ Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement de la section sont de 29.98 M€ dont plus de 3.26 M€ de restes à réaliser 2022.

Les nouvelles dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement 2023 s'élèvent à 22.8 M€ qui se répartissent en achat d'études ou de logiciels (chapitre 20) pour 700 K€, en subventions d'équipements versées (chapitre 204) pour 8.4 M€, en acquisitions de matériel ou autres (chapitre 21) pour 3.6 M€ et des travaux (chapitre 23) pour 10.1 M€.

Certaines opérations sont gérées en Autorisations de Programme (AP), c'est-à-dire les programmes d'investissement pluriannuels gérés en AP/CP, et représentent 13.6 M€:

	AP/CP	Montant proposé au BP 2023
	Nouvelle Aire Grand Passage	1 100 000 €
	Peupliers ANRU	40 000 €
Action cœur	r de ville - volet habitat, traitement îlots dégradés	100 000 €
	Centre ancien 2019 - 2024	215 000 €
	Logement social construction 17/24	930 500 €
	PIG - Rénovation habitat 17/24	350 000 €
	PIG - Rénovation habitat 22/26	250 000 €
lles	Eaux pluviales	2 180 792 €
es de	Fonds de concours 2022 - 2026	2 000 000 €
M€.	Egretier - Extérieurs + locaux Coursan	800 000 €
ment	LGV Études + Foncier - 40 ans	450 000 €
	Aide à l'immobilier d'entreprises	250 000 €
	Commerce de proximité - ACV	50 000 €
	Aménagement durable du hameau du Somail	645 000 €
	Port de Port-La-Nouvelle	1 628 038 €
	Aéroport Carcassonne Convention 2 - 9 ans	284 362 €
	Reprogrammation Médiathèque	1 600 000 €
	EDL 2 - Accueil	750 000 €
	TOTAL	13 623 692 €

en équipe

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID: 011-241100593-20230323-C2023_64-BF

D'autres opérations appartiennent au Plan Pluriannuel d'Investissement, ne font pas l'objet d'une gestion en AP/C, et s'élèvent à 8.9 M€ :

PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2023
Réaménagement accueil Capitole	327 000 €
Centre funéraire	1 128 668 €
Salle Sankara	85 000 €
Recyclerie	130 000 €
Désimperméabilisation et végétalisation	238 000 €
Bâtiment Agglo - Travaux	765 000 €
1 ^{ère} tranche façades Patio des Arts	340 000 €
Enveloppe renouvellement mobilier du GN	105 696 €
Enveloppe renouvellement informatique	350 000 €
Véhicules	30 000 €
Enveloppe rénovation des bâtiments	542 000 €
Enveloppe rénovation énergétique des bâtiments	110 000 €
Vidéoprotection avec le CSU Médiathèque et EDL	52 000 €
Opération entrée Est - Voie verte	316 179 €
Étude échangeur autoroutier Montredon	75 000 €
Pôle échange multimodal Port-La-Nouvelle - Étude	20 000 €
Pôle échange multimodal Gare de Narbonne - Étude	99 000 €
Plan Climat Territoire	14 000 €
Pistes cyclables	849 200 €
Restaurant pédagogique	55 000 €
Projet BioTechPro (INSA)/CPER	60 000 €
Mise en sécurité de la collection Vassal 2022 - 2029/CPER	106 800 €
Grand Castelou - Fonds de concours	177 211 €
Quai urbain de Port-La-Nouvelle	450 000 €
Commerce de proximité (secteurs B et C)	60 000 €
Fonds européens de soutien au développement des entreprises	40 000 €
Réhabilitation des zones d'activités	2 000 000 €
Ideas Box et accompagnement	15 100 €
Loge et éclairage du parc des sports	262 500 €
Renouvellement instruments Patio des Arts	50 000 €
Acquisitions patrimoniales Médiathèque	5 850 €
Renouvellement matériel piscine de Fleury	5 000 €
	8 864 204 €

Les autres dépenses d'équipements hors PPI, c'est-à-dire ponctuelles, s'élèvent à 366 K€.

2. Le budget principal

2. Section investissement

Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement en capital de la dette s'élève 3.4 M€. Le Grand Narbonne n'a pas emprunté sur le budget principal en 2022 et n'empruntera pas en 2023 pour financer ses investissements

Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses affectées au chapitre 27 correspondent à une avance faite au budget ZA la Peyrelade (250 K€) et à des crédits non affectés garantissant le financement d'aléas intervenant en cours d'année (38 K€).

→ Les recettes

Les recettes d'investissements financent les dépenses de la section d'investissement, pour l'équilibre des sections.

Le montant des subventions notifiées est de 565 K€.

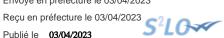
Le reste du financement provient des ressources propres du Grand Narbonne, soit 19 M€ répartis ainsi :

- > 500 K€ de fonds de compensation de la TVA,
- > 8.5 M€ d'affectation des résultats,
- > 5.9 M€ de dotations aux amortissements,
- > 4 M€ d'autofinancement prévisionnel 2023 provenant d'un virement de la section de fonctionnement.

→ L'autofinancement de la collectivité

L'épargne nette représente la capacité de la collectivité à financer ses investissements sur ses fonds propres sans avoir recours à des financements extérieurs, une fois l'ensemble de ses charges payées et son annuité de dette remboursée.

Le bon niveau d'épargne du Grand Narbonne permet l'autofinancement d'une partie importante des investissements.
Au 31 décembre 2023, l'épargne nette retraitée des soldes exceptionnels devrait atteindre 5 M€.



3. Les budgets annexes

- ightarrow CYCLE DE L'EAU
- **& ASSAINISSEMENT**
- \rightarrow ENVIRONNEMENT
- \rightarrow TRANSPORT
- ightarrow ZONES D'ACTIVITÉS
- → RÉGIE ESPACE DE LIBERTÉ
- → POMPES FUNÈBRES

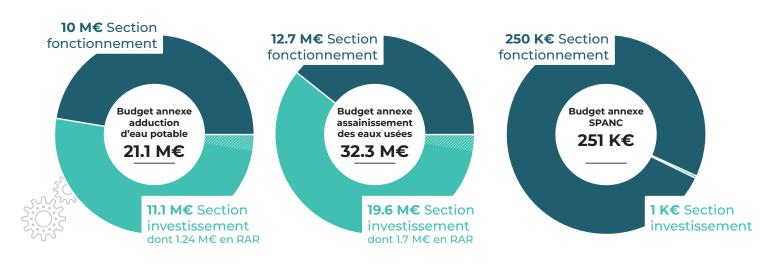


3. Les budgets annexes

21 %

1. Cycle de l'eau & assainissement

Ces trois budgets annexes sont autonomes et financés intégralement par des recettes issues de l'exploitation du service, que sont, le produit issu de la tarification des usagers, en fonction de leur consommation, pour 18.5 M€, ainsi que les dotations versées par l'agence de l'eau au titre de la gualité des eaux, pour un montant de 350 K€.



LE BUDGET ANNEXE ADDUCTION D'EAU POTABLE EST UN BUDGET DE 21.1 M€. dont 10 M€ en section de fonctionnement et 11.1 M€ en investissement (avec 1.24 M€ de restes à réaliser 2022 en dépenses).

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN COLLECTIF EST UN BUDGET DE 32.3 M€, dont 12.7 M€ en section de fonctionnement et 19.6 M€ en investissement (avec 1.7 M€ de restes à réaliser 2022 en dépenses).

LE BUDGET SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) **EST DE 251 K€**, dont 250 K€ en section de fonctionnement et 1 K€ en investissement.



La gestion de l'eau est assurée par des équipes en régie sur certaines communes et par des délégataires privés sur d'autres, selon des logiques géographiques.

Les prévisions de dépenses nouvelles pour le renouvellement des équipements sur ces budgets sont en augmentation afin de tenir compte des besoins sur le territoire : 16.4 M€ d'équipements nouveaux, de travaux de renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement, la construction d'équipements pour la sécurisation en eau et la construction de stations d'épuration sont programmés.



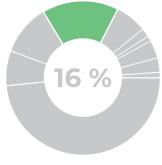
Le financement de l'investissement sera assuré par un recours à l'emprunt à hauteur de 3 M€, par 846 K€ de subventions et l'autofinancement (affectation du résultat, dotations aux amortissements et virement prévisionnel de la section de fonctionnement).

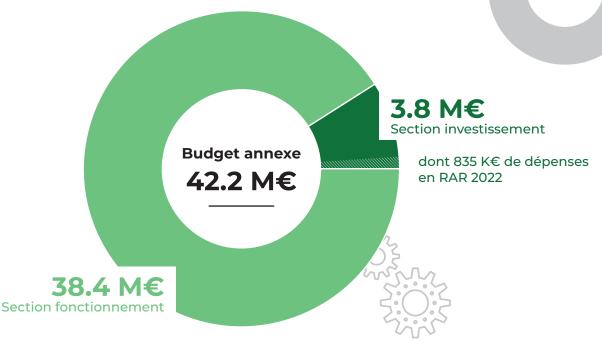
En 2023, il est envisagé de réaménager un emprunt de 3 M€ sur le budget assainissement afin de diminuer le poids de la dette sur les années à venir.



2. Environnement

C'est un budget de 42.2 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 38.4 M€ en section de fonctionnement et 3.8 M€ en section d'investissement (dont près de 835 K€ de restes à réaliser 2022 en dépenses).





Ce budget annexe assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la gestion du tri et des 18 déchèteries sur le territoire du Grand Narbonne. La collecte étant gérée en régie sur l'ensemble des communes sauf sur la ville-centre, les charges de personnel représentent 8.1 M€ soit une augmentation de 4.79 % par rapport au budget 2022 (BP + DM).

Les principales ressources pour financer cette compétence sont les recettes issues du recyclage du tri sélectif ou de la participation d'organismes de tri pour un montant total de 3 M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit en 2022 est estimé à 24.8 M€ (soit la revalorisation des bases locatives actée en Loi de Finances : +7.1 %, les taux restant stables).

La redevance spéciale, pour 1.4 M€, permet de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels du territoire.

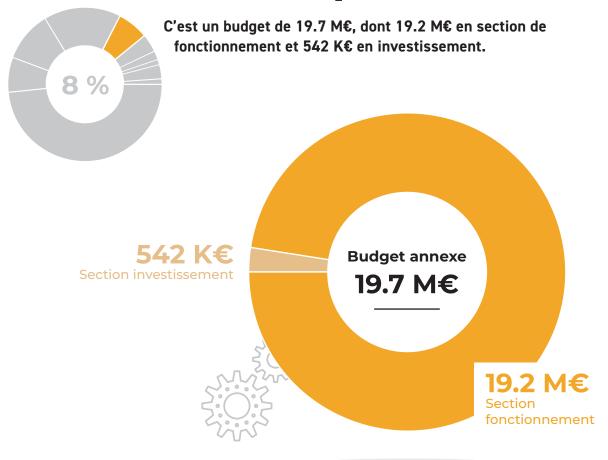
Les dépenses d'investissement sur ce budget s'élèvent à 3.8 M€ (RAR 2022 compris). Les dépenses d'équipement représentent 1.5 M€, dont plus de 288 K€ d'acquisition de matériel principalement pour le renouvellement du parc de véhicules lourds destinés à la collecte, 962 K€ pour l'achat de bacs enterrés ou le renouvellement et le déploiement de colonnes aériennes, 220 K€ de travaux sur les centres techniques et 40 K€ pour la mise en place d'un logiciel de gestion de redevance spéciale. Le remboursement du capital des emprunts, quant à lui, représente 384 K€.

Les recettes d'investissement sont la dotation aux amortissements (2.1 M€), le FCTVA (300 K€), l'excédent antérieur reporté (543 K€), l'affectation des résultats (300 K€) et le virement de la section fonctionnement de 500 K€.



3. Les budgets annexes

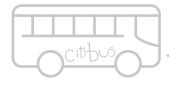
3. Transport



Le transport sur le territoire est assuré par un délégataire de service public, la société Keolis. Le coût de la prestation est de l'ordre de 15.6 M€.

Elle est financée principalement par le versement transport pour un montant de 8 M€, les dotations du Conseil Départemental et des communes pour 3.1 M€, les recettes propres de l'exploitation du service pour 1.4 M€ et une participation du budget principal de 2.9 M€.

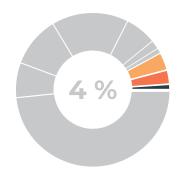
Les **dépenses d'équipements** couvrent les **travaux** sur les arrêts de bus, et l'aménagement du **pôle d'échange de Montredon-des Corbières**, sous réserve de notification des subventions.





4. Zones d'activités

Depuis le 1er janvier 2021, la gestion budgétaire des zones d'activités est différenciée dans 3 budgets annexes :



Budget annexe général des zones d'activités

LE BUDGET ANNEXE GÉNÉRAL DES ZONES D'ACTIVITÉS, budget

Budget annexe pôle santé

LE BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ,

Budget annexe La Peyrelade

LE BUDGET ANNEXE LA PEYRELADE

(Armissan), dédié à l'aménagement de cette zone d'activité.

Le budget annexe La Peyrelade (Armissan), géré en comptabilité de stocks, compte:

- 1.4 M€ en dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles représentent 356 K€ dont 243 K€ de rachat de terrains et 113 € en études et entretien de la zone.
- 1.4 M€ en investissement (dont 101 K€ de remboursement d'emprunt). Le delta correspond aux opérations d'ordre inhérentes à la gestion de stock.

Depuis 2022, toutes les dépenses d'entretien des zones d'activités clôturées sont prises en charge sur le budget principal (961 K€). En 2023, les dépenses de réhabilitation de zones en investissement seront également portées par le budget principal (2 M€). La participation de ce dernier au budget annexe général zones d'activités est ramenée à 700 K€.

Les dépenses d'équipement restant inscrites sur le budget annexe général zones d'activités correspondent essentiellement aux compensations agricoles et environnementales sur la ZAC de Névian (300 K€) et à la participation aux concessions avec Alenis (123 K€ pour la ZA le Castellas). Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1.6 M€.

Le budget principal versera une avance de 250 K€ pour équilibrer la section d'investissement. Cette avance sera remboursée à l'occasion de la vente de terrains.



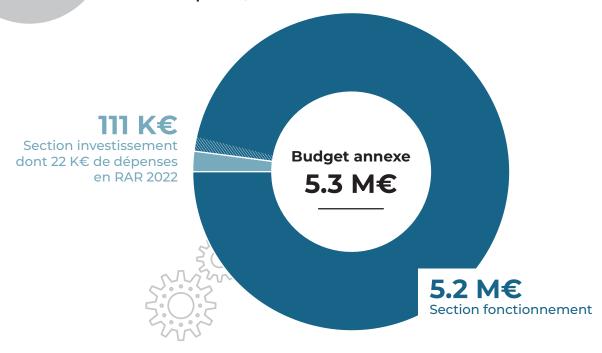


3. Les budgets annexes

2 %



C'est un budget de 5.3 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises). La section de fonctionnement s'élève à 5.2 M€ et la section d'investissement à 111 K€ (dont 22 K€ de restes à réaliser 2022 en dépenses).



Le complexe Espace de liberté est une régie de la communauté d'agglomération. Cet équipement structurant propose au public, aux scolaires, aux associations et clubs sportifs, l'accès à une piscine, un bowling et une patinoire.

Le coût d'exploitation de cet équipement est de 5.2 M€ dont 2.2 M€ de charges de personnel. Les recettes propres issues de la tarification du service sont estimées à la hausse soit à 2.4 M€ pour retrouver un niveau de fréquentation d'avant crise sanitaire. Le complexe de l'Espace de liberté subit la hausse du prix de l'énergie et l'inflation pour cette année 2023. Il nécessite un versement du budget général d'un montant de 2 M€ pour faire face à ces aléas. La hausse du coût de l'énergie est limitée par la fermeture du bassin extérieur olympique

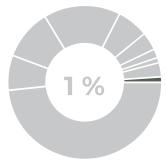
Le budget principal porte le projet de réhabilitation de cet équipement qui s'élèvera à 12 M€.

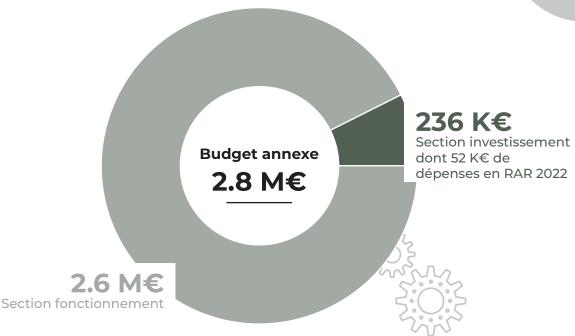




6. Régie des Pompes funèbres

C'est un budget de 2.8 millions d'euros (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 2.6 millions d'euros en section de fonctionnement et 236 K€ en investissement (dont 52 K€ de restes à réaliser 2022).

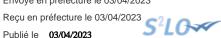


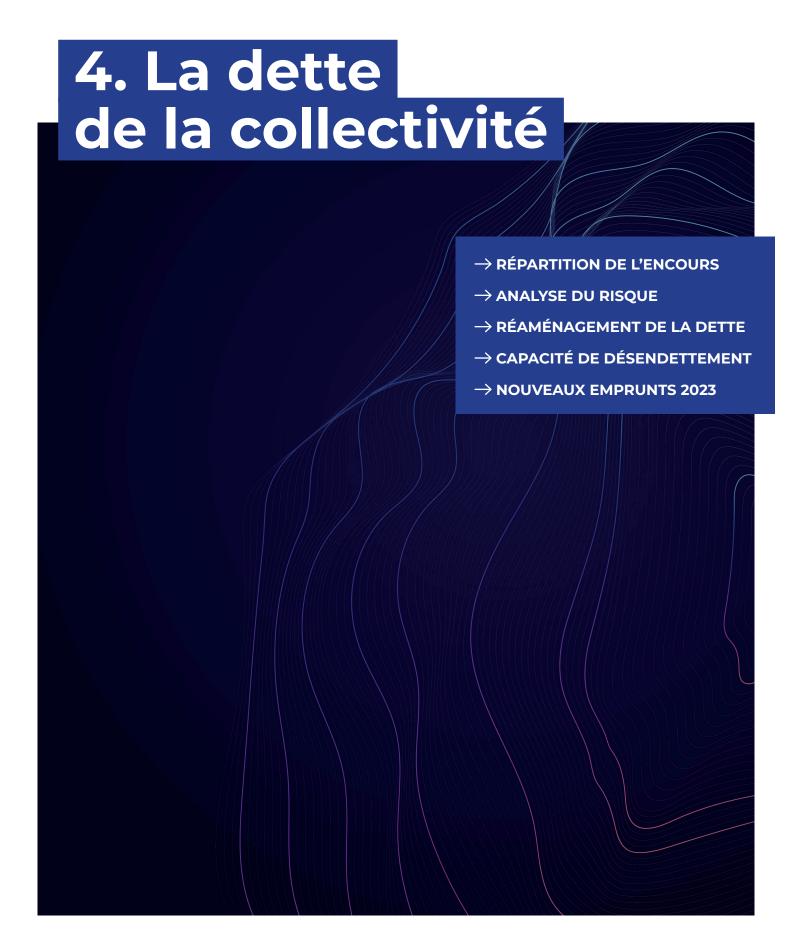


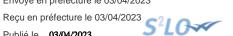
Le service public de pompes funèbres est un service géré en régie par la communauté d'agglomération. C'est un budget qui se finance entièrement par les recettes issues de la tarification du service, tout en pratiquant une politique de prix accessible pour tous.

110 K€ de dépenses d'équipement sont programmées en 2023 : pour l'acquisition de mobilier funéraire (en lien avec la création du centre funéraire dont l'investissement est porté par le budget principal) et l'achat d'un corbillard.









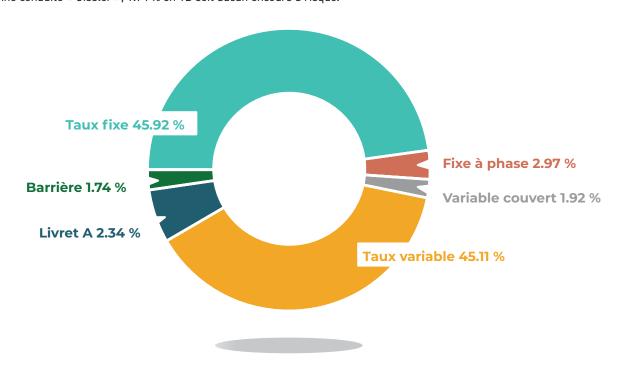
L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2022 s'établit à 119 363 713,40 €, avec une durée de vie résiduelle de 12 ans et 10 mois.

Répartition de l'encours au 31 décembre 2022

CA 2022	CRD au 31/12/22
Budget principal	30 830 100,63 €
Budget annexe eau	24 353 718,57 €
Budget annexe assainissement	41 464 312,61 €
Budget annexe environnement	2 703 298,54 €
Budget annexe ZA	10 700 871,37 €
Budget annexe EDL	361 414,02 €
Budget annexe pôle santé	7 826 150,57 €
Budget annexe la Peyrelade	1 123 847,09 €
Encours Total	119 363 713,40 €

Analyse du risque

La dette du Grand Narbonne est sécurisée : 98.26 % de la dette est classé en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler », 1.74 % en 1B soit aucun encours à risque.



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



ID: 011-241100593-20230323-C2023_64-BF

4. La dette de la collectivité

Réaménagement de la dette

En 2023, une opération de réaménagement de dette est prévue sur le budget annexe assainissement.

Cette opération permet de négocier des taux optimisés et de réduire les durées d'endettement sans alourdir le poids de l'annuité.

Capacité de désendettement

C'est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement au 31/12/2023 serait de 4 ans quand le seuil maximal est de 12 ans.

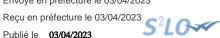
Nouveaux emprunts 2023

En 2023, si la totalité des investissements prévus se réalisait, le Grand Narbonne pourrait avoir recours à 3 M€ d'emprunts nouveaux : 2 M€ sur le budget annexe eau et 1 M€ sur le budget annexe assainissement.

Ainsi, le Grand Narbonne puise dans son autofinancement afin d'éviter le recours à l'emprunt dans cette période d'instabilité financière.

Les inscriptions globales au chapitre 16 en recettes s'établissent à 6 M€ répartis comme suit :

- > 3 M€ d'emprunts nouveaux comme exposé précédemment,
- > 3 M€ sur le budget annexe assainissement correspondant au réaménagement de dette décrit plus haut.







5. Le niveau des taux d'imposition

D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que « les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises ».

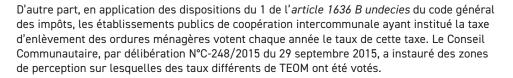
Cette année encore et depuis 2010, soit pour la 13° année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés.

>Taxe d'habitation : 11,71 %

>Taxe foncière bâti: 1,52 %

>Taxe foncière non bâti: 7,80 %

>CFE: 32.08 %



Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :



ZONE 1 Taux d'imposition : 12 %

Narbonne hors Narbonne-Plage



ZONE 2 Taux d'imposition : 13,58 %

Gruissan, La Palme, Leucate, Port-la-Nouvelle, Narbonne-Plage (sections cadastrales BI, LT, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BR, BS, BT, BV, BW) Saint-Pierre-la-Mer (sections cadastrales BD, HD, HE, HK, HL, HA, HB, HC, HN, HM, HV, HP, HO, HW, HX, BK, HY, HZ, BO, BP, BN, BR, BT, BS, BV, BW, BX, BY)

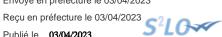
ZONE 3

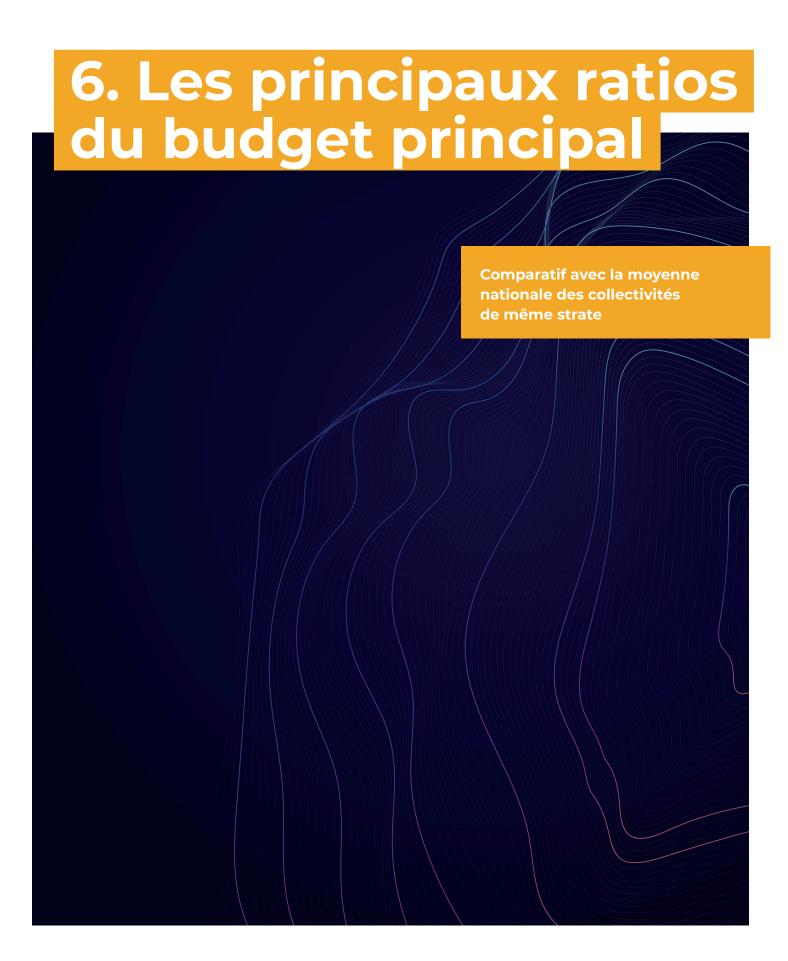
Taux d'imposition : 17,10 %

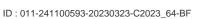
Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude hors Saint-Pierre-la-Mer, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Moussan, Nevian, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières. Pouzols-Minervois, Raissac-d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Sallèles-d'Aude, Salles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude. Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sigean, Treilles, Ventenac, Villedaigne, Vinassan

Il est proposé que les taux adoptés en 2016 sur ces trois zones restent inchangés.

Sur la base du produit de la taxe GEMAPI voté (2.22 M€), les taux d'imposition sur les taxes locales seront déterminés par la Direction Générale des Finances Publiques.



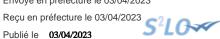


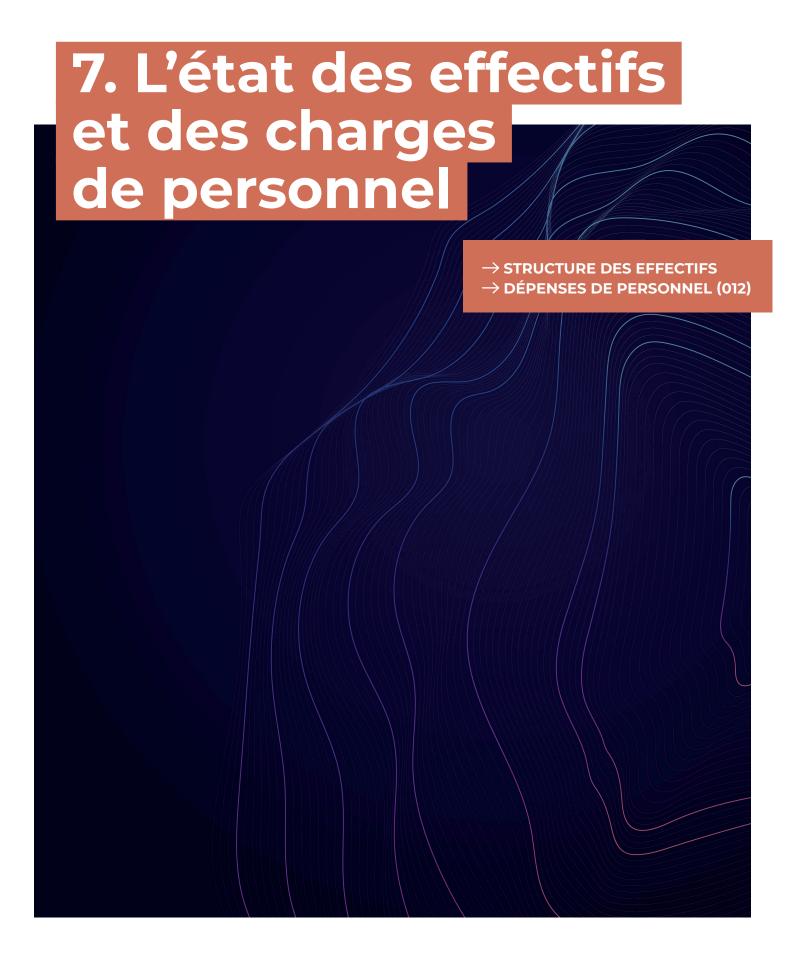


6. Les principaux ratios du budget principal

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire, et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate (source : Les Collectivités Locales en Chiffres 2023 « Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre » en 2021).

	BUDGET PRINCIPAL	Prévisions 2023	Moyenne Strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement nettes / Population	322.90 € / hab.	402 € / hab.
2	Produit des impositions directes / Population	147.08 € / hab.	221 € / hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement nettes / Population	382.17 € / hab.	482 € / hab.
4	Dépenses d'équipement brut / Population	170.39 € / hab.	96 € / hab.
5	Encours de dette / Population	229.86 € / hab.	376 € / hab.
6	DGF / Population	88.35 € / hab.	87 € / hab.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	17.16 %	39.10 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	94.44 %	90.60 %
9	Dépenses d'équipements brut / Recettes réelles de fonctionnement nettes	27.04 %	19.90 %
10	Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	36.48 %	78.00 %





→ Structure des effectifs

Au 1er janvier 2023, les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 555 emplois : 503 pour la collectivité, 38 pour la régie Espace de liberté et 14 pour la régie des pompes funèbres.

Effectifs permanents par filière (en ETP)

EFFECTIFS PERMANENTS PAR FILIÈRE (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Emplois fonctionnels	4.3	1.45
Filière administrative	146.15	133.25
Filière technique	252	235
Filière sportive	7	7
Filière culturelle	81.23	75.43
Filière animation	3	3
Autres emplois non cités	49	48
TOTAL	542.68	503.13

Effectifs permanents par budget (en ETP)

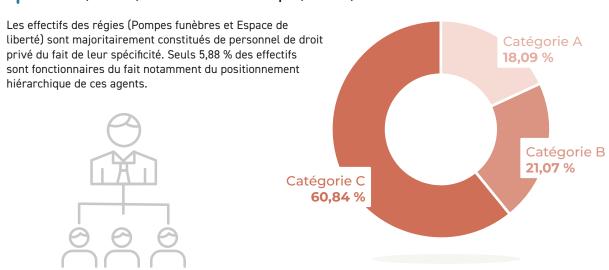
EFFECTIFS PERMANENTS PAR BUDGET (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Budget principal	272.68	245.53
Budget environnement	174	166.1
Budget eau	20.5	18.75
Budget assainissement	20.5	18.75
Budget transport	3	3
Total collectivité	490.68	452.13
Budget régie Pompes funèbres	14	13
Budget régie Espace de liberté	38	38
Total Régies	52	51
TOTAL	542.68	503.13



Répartition des emplois par catégories

La répartition des emplois budgétaires de la collectivité par catégorie fait apparaître 18,09 % d'agents en catégorie A, 21,07 % d'agents en catégorie B et 60,84 % en catégorie C. Les fonctionnaires représentent 89.07 % des effectifs pourvus.

Le personnel permanent contractuel représente 10.93 % de l'ensemble des effectifs, et concerne essentiellement la filière administrative (33.96 %), la filière culturelle (39.62 %) et enfin la filière technique (18.87 %).



→ Dépenses de personnel (012)

Le budget prévisionnel 2023 des charges de personnel proposé s'élève à 27 319 560 €, compensés en partie des atténuations d'un montant prévisionnel de 1 060 000 €.

Budget principal	14 100 000 €	
Budget environnement	8 100 000 €	La masse
Budget eau	964 000 €	salariale évolue
Budget assainissement	964 000 €	de 5.45 %
Budget transport	231 000 €	tous budgets
Budget régie Pompes funèbres	720 000 €	confondus
Budget régie Espace de liberté	2 240 560 €	

Au regard du budget 2022, la masse salariale connaît une évolution, tous budgets confondus, de 5,45 %.

